



Conseil économique et social

Distr. générale
9 juillet 2012
Français
Original : anglais

Dixième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

New York, 31 juillet-9 août 2012

Point 8 d) de l'ordre du jour provisoire*

**Normalisation nationale : structure administrative
des organismes nationaux de toponymie
et législations, politiques et procédures
relatives à la toponymie**

Structure administrative des organismes nationaux de toponymie : établissement du Comité coréen pour les noms géographiques

Résumé**

Fondé en 2010, le Comité coréen pour les noms géographiques est l'autorité supérieure en matière de noms géographiques, y compris marins, en République de Corée. Il est chargé de tenir à jour et de gérer de manière efficace et systématique les noms géographiques, notamment marins, au niveau national, en organisant des débats et prenant des décisions dans ce domaine. Le Comité décide de l'adoption ou du changement des noms géographiques, notamment marins, et traite d'autres questions importantes qui ont trait à ces questions.

* E/CONF.101/1.

** Le rapport, établi par l'Institut national d'information géographique et le Service hydrographique et océanographique du Ministère des ressources foncières, des transports et des affaires maritimes de la République de Corée, peut être consulté *in extenso*, dans sa langue d'origine uniquement, à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/geoinfo/UNGEGN/ungegnConf10.html>.

